

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

Sous la présidence de M. Eric GOBILLOT, Maire

Membres présents : Mickaël KLEIN, Michèle GIRAUDO et Dominique DEOM Adjoints, Laure BURGER, Adeline JOYEUX, Marc LILAS, Sabrina MELLUISH, Pierre ESSELIN

Membre absent : Brigitte GROS-GOBILLOT (pouvoir donné à Pierre ESSELIN)

Absent non excusé : Patrick SINTEFF

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 2 avril 2026, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte – Rendu de la Séance

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter le point suivant : désignation des délégués pour le SIVOS de Fénétrange.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

N° 57506-2026-04/01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Niederstinzel ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Niederstinzel ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le compte financier unique 2025, peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	341 370,96 €
Dépenses	:	142 504,02 €
Soit un excédent de fonctionnement	:	198 866,94 €

En Investissement :

Recettes	:	394 756,56 €
Dépenses	:	241 511,12 €
Soit un excédent d'investissement	:	153 245,44 €
Résultat de clôture 2025 :		352 112,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité.

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Niederstinzel

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

N° 57506-2026-04/02

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'avait pas augmenté les taux en 2025, le maire propose une augmentation des taux de 2 %.

- d'arrêter pour l'année 2026 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 69 497 € en augmentant les taux des taxes locales pour l'année 2026 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes étant de 13 722 €.

- et de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2026
Taxe Foncière bâtie	23,53 %
Taxe Foncière non bâtie	40,25 %
Taxe d'Habitation	15,93 %

Adopté à 9 voix pour et une abstention.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

N° 57506-2026-04/03

Le conseil municipal propose le report des subventions allouées aux associations de Niederstinzeln.

Les membres du conseil demandent au maire de réunir les différentes associations de la commune pour discuter avec eux des différents projets futurs de chaque association.

Texte adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2026

N° 57506-2026-04/04

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le Budget Primitif 2026 en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	394 698,00 €	394 698,00 €
- D'INVESTISSEMENT	<u>777 503,00 €</u>	<u>777 503,00 €</u>
TOTAL :	<u>1 172 201,00 €</u>	<u>1 172 201,00 €</u>

Adopté à l'unanimité.

DOSSIER BERG FLORENT

N° 57506-2026-04/05

Le maire informe le conseil municipal qu'une procédure judiciaire est en cours contre la commune de Niederstinzeln concernant une refacturation à l'ancien adjoint M. Berg Florent.

Le maire propose au conseil municipal l'annulation du titre de recette n°23 de 2025 d'un montant de 956,34 euros, suite à la délibération n°57506-2024-07/06 prise le 7 novembre 2024, concernant la refacturation de l'installation mécanique de pièces hydrauliques sur le tracteur de l'ancien adjoint M. Berg Florent, afin de pouvoir utiliser le broyeur communal.

Après délibération le conseil municipal demande au maire de faire le nécessaire afin de clôturer ce litige.

Texte adopté à l'unanimité.

DELEGUES AU SIVOS DE FENETRANGE

N° 57506-2026-04/06

Le maire informe le conseil municipal, que la commune est adhérente au SIVOS de Fénétrange, plusieurs délibérations ont été prises, une réunion d'information a eu lieu à la mairie de Fénétrange le 8 avril, afin d'informer les différentes communes du projet de transformation de l'ancien pensionnat de Fénétrange en complexe scolaire pour les classes de maternelles et primaires.

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 octobre 2025, portant sur la création du syndicat à vocation scolaire (SIVOS) du Pays de Fénétrange :

Vu les articles L 5212-1 à 5212-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Le maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'élection au scrutin à la majorité absolue des délégués au Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays de Fénétrange.

Après délibération le conseil municipal a élu :

Titulaire : M. Eric GOBILLOT, maire

Suppléant : Mme Michèle GIRAUDO, adjointe

Texte adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2026-04/07

- **Bistrot Guinguette** : la commune est favorable à accueillir l'animation Bistrot Guinguette, les associations seront mises à contribution pour participer à cette soirée.

- **Salle du conseil municipale** : la salle pourra être mise à disposition pour les réunions des associations après demande au secrétariat de la mairie.

- **Matériel** : acquisition d'un nouveau souffleur ancien étant HS et d'une attache remorque qui servira pour les travaux des employés communaux.

- **Toit de l'église** : le dossier avance et les travaux seront exécutés dans les prochains mois.

- **Mur de soutènement de la mairie** : un deuxième devis a été demandé à l'entreprise Florian Gérard de Gosselming.

- **Journée de nettoyage** : la date du 2 mai a été choisie

- **Lettre d'information, Panneaupocket et Facebook** : les adjoints Michèle Giraudo et Mickaël Klein travaillent ensemble activement à la communication.

Fin de séance à 23 h 30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 16 avril 2026

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 16 avril 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 16 avril 2026

Le Maire

Eric GOBILLOT